

Séance ordinaire du 25 avril 2023

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le mardi vingt-cinq avril deux mille vingt-trois à huit heures cinquante-huit, par visioconférence.

Sont présents : les membres du comité exécutif Serge Côté, Isabelle Demers, Brigitte Duchesneau et Amélie Landry, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier.

Est absent : le membre du comité exécutif Guy Dumoulin.

Assistent à la séance : Luc De La Durantaye, directeur général adjoint – services de proximité par intérim, Dominic Deslauriers, directeur général adjoint – développement durable, Stéphane Lafaut, directeur général, Nathalie Bélisle, directrice adjointe du Bureau de la mairie, Alexandre Boudreau-Forgues, attaché de presse du Bureau de la mairie, et Marlyne Turgeon, greffière.

CE-2023-03-72

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 25 avril 2023.

CE-2023-03-73

Besoin de main-d'œuvre au Service de l'évaluation à la Direction des finances et de la trésorerie

[Document d'aide à la décision GCH-2023-050](#)

Il est résolu d'autoriser les mouvements de main-d'œuvre au Service de l'évaluation à la Direction des finances et de la trésorerie, tels qu'ils sont précisés en annexe à la fiche de prise de décision GCH-2023-050, et d'autoriser la Direction de la gestion du capital humain à pourvoir tous les postes laissés vacants par ces mouvements de main-d'œuvre.

CE-2023-03-74

Financement de la dépense relative au projet de mise à jour du programme fonctionnel et technique de la nouvelle glace dans l'arrondissement de Desjardins

[Document d'aide à la décision DVC-SPO-2023-007](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de financer la dépense relative au projet de mise à jour du programme fonctionnel et technique de la nouvelle glace dans l'arrondissement de Desjardins au montant maximum de 50 000\$, à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté, à être renfloué à la suite de l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt pour financer les dépenses relatives à la réalisation de ces travaux.

CE-2023-03-75

Second projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (normes visant l'agrandissement de maisons mobiles)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-045](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Second projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2023-045, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2023-01-01.

CE-2023-03-76

Second projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (création de la zone L2467 entre la rue Charles-Rodrigue et le chemin des Îles, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-048](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Second projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2023-048, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2023-01-00.

CE-2023-03-77

Dépôt du rapport des assemblées publiques de consultation de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement tenues le 7 février, le 16 et le 21 mars 2023

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-052](#)

Le rapport des assemblées publiques de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement tenues le 7 février, le 16 et le 21 mars 2023 est déposé, à titre d'information.

CE-2023-03-78

Avenant 2 au bail concernant des panneaux publicitaires à intervenir avec Pattison Outdoor Advertising LP, a division of Jim Pattison industries ltd

[Document d'aide à la décision DEV-2023-006](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure l'avenant 2 au bail concernant des panneaux publicitaires à intervenir avec Pattison Outdoor Advertising LP, a division of Jim Pattison industries ltd, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DEV-2023-006, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2023-03-79

Appel de candidatures pour la location d'emplacements de camions de cuisine au Quai Paquet et au parc de l'Anse-Tibbits pour la saison touristique 2023

[Document d'aide à la décision DEV-2023-036](#)

Il est résolu d'autoriser la Direction du développement économique et de la promotion à procéder à un appel de candidatures pour la location d'emplacements de camions de cuisine au Quai Paquet et au parc de l'Anse-Tibbits pour la saison touristique 2023, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DEV-2023-036.

CE-2023-03-80

Financement de la dépense relative à la fourniture de services professionnels pour la réalisation de l'avant-projet, des plans et devis ainsi que la surveillance pour la mise en valeur de la Côte des Bûches et du lien

piétonnier vers la Terrasse du Chevalier-De-Lévis et attribution du contrat
[Document d'aide à la décision APP-2023-060](#)

Il est résolu de financer la dépense relative à la fourniture de services professionnels pour la réalisation de l'avant-projet, des plans et devis ainsi que la surveillance pour la mise en valeur de la Côte des Bûches et du lien piétonnier vers la Terrasse du Chevalier-De-Lévis, au montant maximum de 239 000\$, à même le règlement d'emprunt RV-2022-21-75.

Il est également résolu d'attribuer le contrat pour la fourniture de services professionnels pour la réalisation de l'avant-projet, des plans et devis ainsi que la surveillance pour la mise en valeur de la Côte des Bûches et du lien piétonnier vers la Terrasse du Chevalier-De-Lévis (appel d'offres 2023-55-09), à Option aménagement inc., pour une dépense estimée à 238 095\$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

CE-2023-03-81

Attribution du contrat de location d'équipements lourds à tarif horaire avec opératrice ou opérateur

[Document d'aide à la décision APP-2023-065](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat de location d'équipements lourds à tarif horaire avec opératrice ou opérateur (appel d'offres 2023-50-22), de la façon suivante :

- lot 2, boteur sur chenille de catégorie 467 :
 - à Les entreprises Lou Vil inc., pour une dépense estimée à 90 450\$, avant TPS et TVQ, pour le premier rang du lot 2, pour une durée de trois ans, dont le prix sera indexé à compter de la deuxième année du contrat, conformément au devis et à la soumission;
 - à Excavation & location S. Mongrain et fils inc., pour une dépense estimée à 92 446,65 \$, avant TPS et TVQ, pour le deuxième rang du lot 2, pour une durée de trois ans, dont le prix sera indexé à compter de la deuxième année du contrat, conformément au devis et à la soumission;
 - à Excavation Bergedac inc., pour une dépense estimée à 104 625\$, avant TPS et TVQ, pour le troisième rang du lot 2, pour une durée de trois ans, dont le prix sera indexé à compter de la deuxième année du contrat, conformément au devis et à la soumission;
- lot 4, pelle hydraulique de catégorie 1313 :
 - à Excavation Roberge et fils inc., pour une dépense estimée à 109 350\$, avant TPS et TVQ, pour le premier rang du lot 4, pour une durée de trois ans, dont le prix sera indexé à compter de la deuxième année du contrat, conformément au devis et à la soumission;
 - à Excavation Jos Pelletier 2007 inc., pour une dépense estimée à 119 250\$, avant TPS et TVQ, pour le deuxième rang du lot 4, pour une durée de trois ans, dont le prix sera indexé à compter de la deuxième année du contrat, conformément au devis et à la soumission;

- à Excavation Bergedac inc., pour une dépense estimée à 124 875\$, avant TPS et TVQ, pour le troisième rang du lot 4, pour une durée de trois ans, dont le prix sera indexé à compter de la deuxième année du contrat, conformément au devis et à la soumission;
- lot 5, pelle hydraulique de catégorie 1320 :
 - à Excavation Bergedac inc., pour une dépense estimée à 98 550\$, avant TPS et TVQ, pour le deuxième rang du lot 5, pour une durée de trois ans, dont le prix sera indexé à compter de la deuxième année du contrat, conformément au devis et à la soumission;
 - à Les entreprises Lou Vil inc., pour une dépense estimée à 100 575\$, avant TPS et TVQ, pour le troisième rang du lot 5, pour une durée de trois ans, dont le prix sera indexé à compter de la deuxième année du contrat, conformément au devis et à la soumission.

CE-2023-03-82

Attribution du contrat pour la réalisation des travaux d'installation, de modification et de réparation de clôtures et de barrières et pour la fourniture de pièces et décret de travaux

[Document d'aide à la décision APP-2023-067](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'attribuer le contrat pour la réalisation des travaux d'installation, de modification et de réparation de clôtures et de barrières et pour la fourniture de pièces (appel d'offres 2023-50-17), à Clôtures colbo inc., pour une dépense estimée à 546 600,16\$, avant TPS et TVQ, pour une durée de deux ans, dont le prix sera indexé à compter de la deuxième année du contrat, conformément au devis et à la soumission, et de décréter ces travaux.

CE-2023-03-83

Attribution du contrat pour la réalisation de sondages auprès des citoyennes et citoyens

[Document d'aide à la décision APP-2023-070-R-1](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat pour la réalisation de sondages auprès des citoyennes et citoyens (demande de prix 2023-75-42), à Stratégie organisation et méthode SOM inc., pour une dépense estimée à 105 400\$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à la soumission.

CE-2023-03-84

Modification du contrat pour la fourniture de services professionnels en ingénierie relatifs à la reconstruction du poste de pompage Trudelle

[Document d'aide à la décision APP-2023-072](#)

Il est résolu de modifier le contrat pour la fourniture de services professionnels en ingénierie relatifs à la reconstruction du poste de pompage Trudelle (appel d'offres 2021-55-02), attribué le 16 février 2021 par la résolution CE-2021-01-07, au montant estimé de 4 905\$, avant TPS et TVQ, et ce, étant

donné que cette modification constitue un accessoire au contrat accordé et qu'elle ne change pas la nature de celui-ci, suivant les motifs indiqués en annexe à la fiche de prise de décision APP-2023-072.

CE-2023-03-85

Attribution du contrat pour la fourniture et la livraison des structures de jeux pour trois parcs

[Document d'aide à la décision APP-2023-078](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat pour la fourniture et la livraison des structures de jeux pour trois parcs (3 lots) (appel d'offres 2022-55-145), à Tessier récréo-parc inc., pour une dépense estimée de 267 994,12 \$, avant TPS et TVQ, pour le regroupement des trois lots, conformément au devis et à la soumission.

CE-2023-03-86

Dépôt du procès-verbal de la réunion du comité de la sécurité publique et de la circulation tenue le 22 février 2023, Règlement modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement et Règlement modifiant le Règlement RV-2022-22-51 sur la circulation, la vitesse et le stationnement

[Document d'aide à la décision TMD-2023-010](#)

Le procès-verbal de la réunion du comité de la sécurité publique et de la circulation tenue le 22 février 2023 est déposé, à titre d'information.

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision TMD-2023-010. Ce règlement a pour objet de régir la circulation, la vitesse et le stationnement sur une partie des rues Canetons (secteur Saint-Jean-Chrysostome) et Métivier (secteur Lévis) et sur une partie de l'avenue des Églises (secteur Charny).

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement modifiant le Règlement RV-2022-22-51 sur la circulation, la vitesse et le stationnement, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision. Ce règlement a pour objet de régir la circulation des camions sur une partie du chemin Bélair Ouest (secteur Saint-Jean-Chrysostome).

CE-2023-03-87

Rapport des amendements budgétaires et des virements de fonds pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2022 de la Société de transport de Lévis

[Document d'aide à la décision TMD-2023-015](#)

Le rapport des amendements budgétaires et des virements de fonds pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2022 de la Société de transport de Lévis est déposé, à titre d'information.

Il est résolu de déposer ce rapport à une prochaine séance du conseil de la Ville.

CE-2023-03-88**Règlement modifiant le Règlement RV-2010-09-41 sur les nuisances, la paix, l'ordre, le bon gouvernement, le bien-être général et la sécurité**[Document d'aide à la décision TMD-2023-017](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement modifiant le Règlement RV-2010-09-41 sur les nuisances, la paix, l'ordre, le bon gouvernement, le bien-être général et la sécurité, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision TMD-2023-017. Ce règlement a pour objet d'augmenter le montant de l'amende minimale prévue pour une infraction commise à l'article 2 « Obstructions », pour une personne morale, par le remplacement du montant actuel de 600\$ par le montant de 1 250\$.

CE-2023-03-89**Financement de la dépense relative aux services professionnels en ingénierie pour le remplacement de la tour de refroidissement à l'incinérateur**[Document d'aide à la décision ENV-MR-2023-003-R-1](#)

Il est résolu d'autoriser le financement de la dépense relative aux services professionnels en ingénierie pour le remplacement de la tour de refroidissement à l'incinérateur au montant maximum de 2 900 000\$, à même le règlement d'emprunt RV-2022-21-75.

CE-2023-03-90**Levée de la séance**

La séance est levée à 10 h 31.

Gilles Lehouillier, président
du comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire
du comité exécutif
